

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre 2016 à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale André, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de :

- Monsieur Jean- Jacques STEPHAN qui donne pouvoir à Madame Caroll TRALBOUX

Monsieur Joseph RAGUENES est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

DCM 2016-12-01 Tarifs communaux 2017

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, propose au Conseil municipal de réévaluer les tarifs communaux au titre de l'année 2017, considérant la nécessité de revoir chaque année les tarifs communaux et vu la Commission Finances en date du 6 décembre 2016.

REVISION TARIFS COMMUNAUX- Location des salles		Tarifs 2016	Tarifs réduits 2016	Tarifs 2017	Tarifs réduits 2017
Ti an Oll	Midi (max 17h30) ou soirée	254 €	204 €	255 €	205 €
	Journée (midi et soir)	408 €	326 €	410 €	327 €
	Réunion professionnelle demi-journée	92 €		92 €	
	Réunion professionnelle journée	153 €		154 €	
	Union (Mariage, PACS, ...)	510 €	408 €	512 €	410 €
	Café après obsèques	30 €		30 €	
Ti Kreiz	Midi (max 17h30) ou soirée	77 €	62 €	77 €	62 €
	Journée (midi et soir)	153 €	122 €	154 €	122 €
	Réunion professionnelle demi-journée	52 €		52 €	
	Réunion professionnelle journée	92 €		92 €	
	Union (Mariage, PACS, ...)	204 €	164 €	205 €	165 €
	Café après obsèques	30 €		30 €	
Ty Laouen	Boulodrome	20 €		20 €	

REVISION TARIFS COMMUNAUX		Tarifs 2016	Tarifs 2017
Matériel	Plateaux	2,80	2.80
	Chaises	0,30	0.30
	Vaisselle	0,60	0.60
Concession cimetière	Simple - 10 ans	82	82
	Simple - 30 ans	197	198
	Simple - 50 ans	315	316
	Double - 10 ans	152	152
	Double - 30 ans	355	356
	Double - 50 ans	571	573
Concession Cavurnes	10 ans	197	198
	30 ans	315	316
	50 ans	432	434
	+ remboursement caveau	460	480
Copies	A3	0,40	0.40
	A4	0.20	0.20
	Fax	0.20	0.20
Droit de place pour commerce ambulant		100	110

Tarifs Assainissement collectif	2016	2017
Abonnement	91 €	92 €
Consommation	2,10€ /m ³	2,10€ /m ³

La question des tarifs Assainissement a été posé du fait du transfert prévu à la CCPI en 2018. Madame Pascale ANDRÉ, Maire, informe les membres du Conseil municipal que ce sujet est actuellement en cours d'étude avec la CCPI.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs communaux présentés pour l'année 2017.

DCM 2016-12-02 Loyers communaux 2017

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, propose au Conseil municipal de réévaluer les loyers communaux au titre de l'année 2017, vu la Commission Finances en date du 6 décembre 2016.

Loyers communaux		2016	2017
Loyers	Résidence du Park (Les Amitiés d'Armor)	555,59 €	558.37 €
	Résidence du Park (Gwen Le Corvec) 73 m ²	643,42 €	646.64 €
	Résidence du Park (JM Coiffure) 27 m ²	238,35 €	239.54 €

		2016	2017
Fermage	Prix à l'hectare labourable	101,82 €	101.39 €
	Prix à l'hectare prairie	50,92 €	50.71 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les loyers communaux présentés pour l'année 2017.

DCM 2016-12-03 Restes à réaliser 2016

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil municipal que les restes à réaliser d'investissement doivent être validés afin de pouvoir poursuivre le paiement des travaux engagés en 2016.

BUDGET COMMUNE		
CODE	LIBELLÉ OPÉRATION	MONTANT REPORT
12	VOIRIE	40 248,00
55	ECOLE	10 000,00
79	DIVERS MATÉRIELS	10 000,00
102	AMENAGEMENT ROUTE DE TREZEGUER	88 723,00
103	MAIRIE	30 000,00
106	NUMEROTATION COMMUNE	600,00
109	LOT LAC TROTTOIRS	8 000,00
110	RTE KERVEULEUGANT ECLAIRAGE + CHAUSSEE	12 000,00
111	TROTTOIRS RTE DE MILIZAC	45 000,00

BUDGET ASSAINISSEMENT		
CODE	LIBELLÉ OPÉRATION	MONTANT REPORT
21	STATION DE TRAITEMENT	10 000.00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des restes à réaliser 2016 tel que présenté et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2016-12-04 Décision modificative n°6 – Budget Commune

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil municipal qu'il faut procéder à des ajustements comptables pour clôturer l'année 2016.

Article	Compte	Opération	Montant
2313	Constructions	12 – VOIRIE	+ 13 000
2051	Concessions et droits similaires	105 – CREATION SITE INTERNET	+ 10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	79 – DIVERS MATE-RIELS	+ 24 000
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	106 – NUMEROTA-TION COMMUNE	+ 550

202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	104 – PLU MODIFICATION SIMPLIFIEE	+ 400
2031	Frais d'études	103 - MAIRIE	- 37 960
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-	+ 3 694.60
6236	Catalogues et imprimés	-	- 500
614	Charges locatives et de copropriété	-	- 1 000
60636	Vêtements de travail	-	- 694.60
6256	Missions	-	- 500
6156	Maintenance	-	- 1000
6413	Personnel non titulaire	-	+ 3 000
6618	Intérêts des autres dettes	-	- 1 000
6558	Autres contributions obligatoires	-	- 2 000

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°6 du Budget Commune et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2016-12-05 Décision modificative n°2 - Budget Assainissement

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, informe le Conseil municipal qu'il faut procéder à des ajustements comptables pour clôturer l'année 2016.

Article	Compte	Opération	Montant
2313	Constructions	21 – STATION DE TRAITEMENT	- 2 500
2031	Frais d'études	21 – STATION DE TRAITEMENT	+ 2 500

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget Assainissement et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2016-12-06 Indemnité du receveur municipal 2016

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, propose au Conseil municipal de valider l'indemnité accordée au Comptable de la collectivité.

Considérant l'aide apportée par le Receveur Municipal pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables de la commune en 2016, Madame le Maire propose d'adopter l'indemnité suivante à Monsieur Patrick DELPEY pour un montant de 468.19 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 voix contre (Michel BERTAUCHE, Caroline BOURDIER-GARREC et Adeline PRENVEILLE), adopte le montant de l'indemnité.

DCM 2016 -12-07 Convention Service commun RH avec la CCPI

Madame Pascale ANDRÉ informe les membres du Conseil municipal que la CCPI s'est engagée depuis plusieurs mois avec les communes dans la définition de son schéma de mutualisation. En janvier 2016, un service commun Ressources Humaines entre la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et les communes de Locmaria-Plouzané et de Plougonvelin a été créé pour assurer les missions suivantes :

- Paie
- Carrières
- Recrutements et tableaux des emplois
- Plan de Formation
- Gestion des absences et des inaptitudes physiques
- Suivi des instances (comités techniques, CHSCT, saisines CAP)
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Bilans (bilans sociaux, rapports annuels réglementaires, etc. ...)

Après avoir informé les organes délibérants et recueilli les avis des instances consultatives, il est proposé l'adhésion, à compter du 1er janvier 2017, au service commun de la commune de Lanrivoaré.

Le service commun Ressources Humaines mutualisé sera composé de 5 agents basés au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, à Lanrivoaré :

- Une Directrice Ressources et Moyens (temps comptabilisé à hauteur de 50%)
- Quatre gestionnaires Ressources Humaines

La mise en place du service commun s'exerce dans les conditions fixées par une convention, et en application de l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales. Les parties à la convention assumeront la prise en charge des frais afférents conformément à la clé de répartition définie.

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse. Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Adeline PRENVEILLE), approuve l'adhésion de la commune au service commun RH et autorise le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document afférent à ce dossier.

DCM 2016-12-08 Nouvelles dénominations de voies

Monsieur Pierre CABON, Adjoint, informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de numérotation des habitations, le quartier de Lanvédec a posé des difficultés. Il est donc proposé au Conseil municipal de renommer certaines rues afin notamment de faciliter l'arrivée des secours.

- Route du Manoir : de la maison actuellement occupée par Madame Yvette BRIAND, ép. POCHARD à la maison actuellement occupée par Monsieur Henri LE LOEDEC.
- Route de Lanvédec : de la croix jusqu'au Guily.
- Route de Saint-Renan : du rond-point de Lanvédec jusqu'à Fonteun-Bleun.

Un plan situant ces nouvelles dénominations est annexé à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouvelles dénominations de voies et autorise le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document afférent à ce dossier.

Compte-rendu de la Commission Travaux du 26 novembre 2016

Monsieur Joseph RAGUENES, Adjoint, a abordé plusieurs points :

- Trottoirs de la route de Milizac

L'entreprise BINARD a démarré le chantier le 2 novembre 2016. Les enrobés ont été achevés le 6 décembre

2016.

- Aménagements paysagers de la route de Milizac

Des copeaux ont été épandus par les Services techniques. Des massifs seront également créés et plantés au printemps 2017. Un essai de semis de gazon sera effectué en lien avec le Syndicat du Bas-Léon afin de trouver une alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires qui sera interdite sur les aires sablées à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Aménagement du parking Lavoir / Maison Menguy

Le mur de pierre a été achevé par les Services techniques. Le sablage reste à faire par le service Voirie de la CCPI sur l'enveloppe des quotas de travaux.

- Enfouissement du réseau HTA ERDF, BT et FT à Lanvéneq

Les branchements souterrains ont été réalisés et la dépose de l'aérien est en cours. Une vigilance est mise en avant sur la reprise des chaussées communales et l'aménagement paysager prévu autour des postes les plus imposants.

- Eclairage public à Kerveulegant et route de Trézéguer

La mise en route est annoncée pour la semaine 50. Les travaux de terrassement sont achevés. Le SDEF a été relancé pour la pose des mâts.

- Questions diverses

Les décorations de Noël ont été mises en place.

Le projet Mairie avance. Le diagnostic et le relevé topographique ont été effectués. Les élus ont rencontré le responsable de l'ABF qui souhaite conserver la maison Kérenneur. Des propositions seront reçues début 2017 de la part de trois ou quatre architectes. Un groupe de travail concernant ce projet sera créé.

Point sur le comité de pilotage de Breizh Jeunesse

Madame Anne QUEMENEUR, Adjointe, informe les membres du Conseil municipal que le comité de pilotage de Breizh Jeunesse a eu lieu le 29 novembre 2016.

Un diagnostic Jeunesse va être mené sur 4 communes : Milizac-Guipronvel, Plouguin, Lanrivoaré et Treouergat, même si cette dernière n'a pas adhéré à Breizh Jeunesse. Ce diagnostic est nécessaire car la population de jeunes a changé et leurs habitudes ont évolué. De plus, le contexte de réorganisation territoriale est aussi à prendre en compte car il impacte la population et toute organisation intercommunale. La Fédération Départementale Familles Rurales coordonnera ce diagnostic qui se déroulera sur l'année 2017. Les mairies seront sollicitées pour des soutiens techniques.

L'objectif est de terminer la phase de diagnostic pour le mois de mai 2017 afin qu'en juin 2017, tant les communes que Familles Rurales Breizh Jeunesse et la Fédération Départementale aient une idée de la suite pour les années 2018 et plus.

DCM 2016-12-09 DIA

Parcelle AB n°151, 7 rue de Kérivoaré– Superficie 1 105 m²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

Séance levée à 22h25.